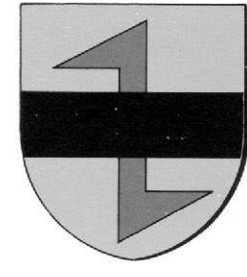


Plan Local d'Urbanisme

Approuvé

Wentzwiller



3.a Plan de zonage au 1/5000

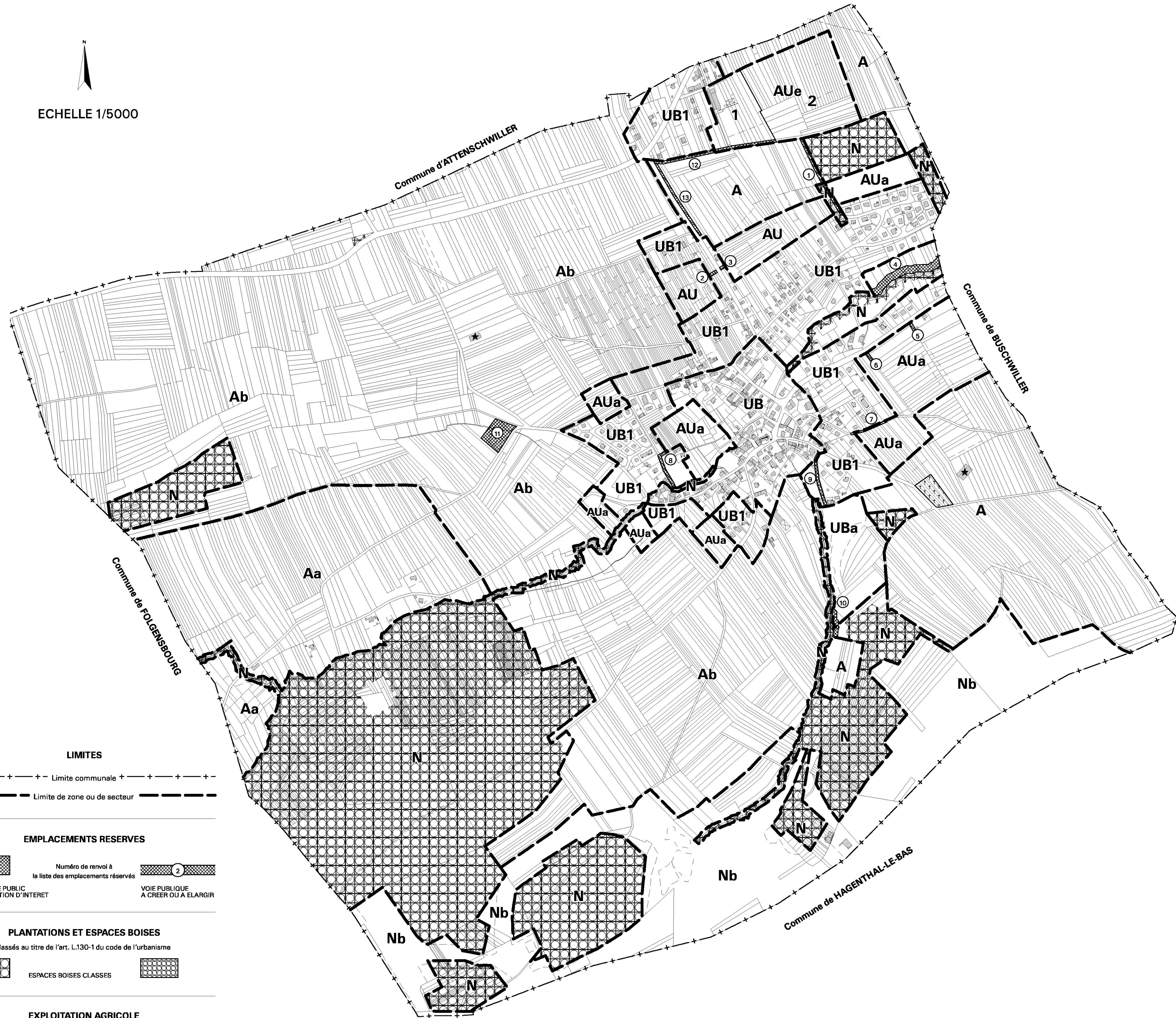
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 1 février 2008

Le Maire



Février 2008

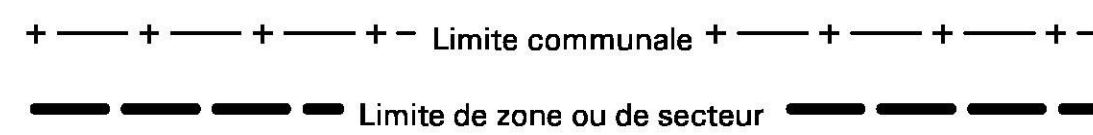
ECHELLE 1/5000



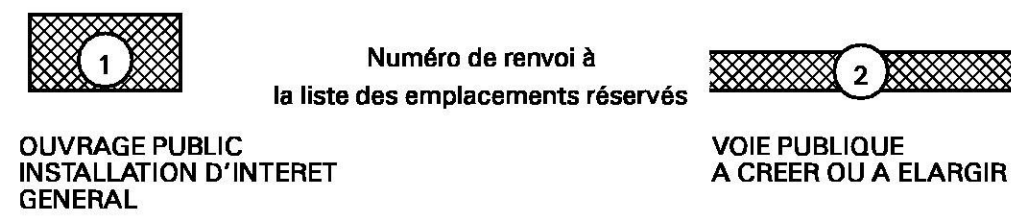
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Création d'une rue allant de la rue de la Forêt à la rue de l'Esp	Commune
2	Création d'une amorce de voirie (desserte du secteur AUa)	Commune
3	Création d'une amorce de voirie (desserte de la zone AUa)	Commune
4	Création d'un bassin de récupération des eaux	Commune ou syndicat d'assainissement
5	Création d'une amorce de voirie (desserte du secteur AUa)	Commune
6	Création d'une amorce de voirie (desserte du secteur AUa)	Commune
7	Elargissement de voirie / création de voirie (desserte du secteur AUa)	Commune
8	Création de voirie	Commune
9	Création de voirie	Commune
10	Création de voirie	Commune
11	Création d'un bassin d'orage	Commune ou collectivité compétente
12	Création de voirie (desserte du secteur AUe)	Commune/ Communauté de communes
13	Création d'une piste cyclable	Commune

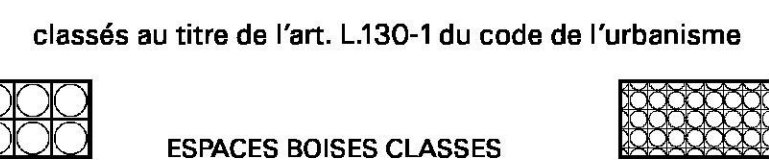
LIMITES



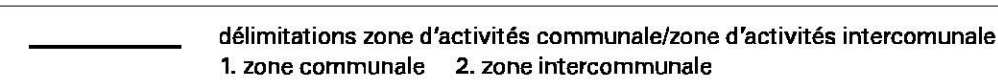
EMPLACEMENTS RESERVES



PLANTATIONS ET ESPACES BOISES



★ EXPLOITATION AGRICOLE



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.